



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

Balade en mer des 50 ans LE LOGBOOK

Et si nous organisons une balade en mer pour lire le paysage littoral entre l'Italie et la Principauté de Monaco à la lumière des actions engagées par l'ASPONA depuis sa création en août 1972 ?

Cette suggestion a suscité immédiatement l'adhésion des membres réunis en novembre dernier pour collecter les bonnes idées d'animation pour l'année du jubilé de l'association. Samedi 25 juin 2022, nous étions une trentaine d'adhérents et sympathisants à embarquer sur l'ÉTOILE DE MENTON.

Voici, photos à l'appui, LA FRESQUE des réussites et des échecs passés dont nous avons été les acteurs pour préserver les 12,2 km de littoral sur les communes de Roquebrune Cap Martin (7,7 km dont 13,4% artificialisés selon MEDAM) et de Menton (4,5 km dont 66,7% artificialisés selon MEDAM).



Cap à l'Ouest en sortant du Vieux Port : Prolongeant les extensions successives réalisées entre 1928 et 1950 devant le Marché, le projet de **STATION D'ÉPURATION** porté par le Maire JC Guibal prévoyait sa construction derrière le Bastion. Suite à une grande manifestation le 10/3/1991, la station a été repositionnée et le terre-plein réduit afin qu'un des angles du **BASTION** touche toujours la mer.



En 1974, le Maire F Palmero lance officiellement le projet d'une **MARINA DEVANT LE CASINO**, sous forme d'un terre-plein en mer de 11 hectares entre l'embouchure du Borrigo à celle du Fossan. 4 000 avis négatifs et la mobilisation de l'ASPONA dans l'enquête publique ont contraint le Maire à renoncer le 12/12/1976.

L'ENDIGAGE DES PLAGES sur le même périmètre a été réalisé pour des motifs de protection du littoral en 1995-1996 ; les ouvrages ont dû être refaits en 2021.



Entre le Borrigo et le Gorbio s'étendent 700 m de **PLAGES NATURELLES** de la Baie Ouest. C'est l'enjeu d'un combat actuel de l'ASPONA qui s'appuie sur la règle du « zéro artificialisation nette » qui s'impose aux zones Natura 2000 mer depuis 5 ans. La connexion entre les eaux douces en provenance des 2 torrents et de l'aquifère sous la **PLACE D'ARMES** doit être préservée pour la faune (alevins) et la flore (cymodocées).



Pour protéger la route sans détruire les cymodocées et les posidonies (deux espèces protégées) qui sont présentes dans cette zone, une digue perméable devrait être construite à terre et pas en mer, car pour l'instant, il n'y a qu'un mur.



Le **TERRE-PLEIN DU SOLENZARA** a été réalisé sur des déblais au début des années 1970 (la piscine « Tournesol » datait de 1975) et l'ASPONA comme la population ont été mis devant le fait accompli.

La **STATION D'ÉPURATION** de RCM n'est entrée en fonction qu'en 2012, sa construction a donné lieu à de nouveaux aménagements.



À l'ouest du terre-plein, les **PLAGES ALVEOLAIRES** de Carnolès couvrent 100% du littoral. Les épis ont été construits entre 1974 et 1983, puis rallongés, sans véritable procédure de consultation de la population. La réfection des ouvrages a été nécessaire en 2021.

Bien que classé depuis 1974 et donc théoriquement protégé par l'obligation faite à tout projet immobilier de recueillir l'avis positif de la Commission Départementale Nature Paysage et Sites où siège l'ASPONA, le site du **CAP MARTIN** est un chantier permanent où les pratiques architecturales (creusement de la roche, « bunker » disproportionné) et paysagères (élagage excessif, pelouse vert fluo en période de sécheresse et piscines débordantes) se font au détriment de la pinède originelle.



En 2016, notre littoral a été précurseur de la mise en place des premiers **BALISAGES** sur la bande des 300 m réservée aux zones de baignade en Méditerranée ; la circulation de bateaux et d'engins à moteur y est interdite en dehors des chenaux. L'ASPONA a obtenu que le Cap Martin (rocheux) soit également protégé par le balisage dans le prolongement des plages.





Le travail de fourmi de l'ASPONA pour faire respecter la servitude de passage longitudinal (loi du 31/12/1976) et créer le **SENTIER DU CAP** a payé. Le rétablissement de l'accès piéton dans le Domaine du Cap, qui a été fermé à l'occasion des confinements du printemps 2020, constitue un nouvel objectif (loi du 3/1/1986 sur la servitude de passage transversal).

En mai 1989, le Maire J. Peregrini fait voter par le conseil municipal un projet de port de plaisance de 500 places dans l'anse du **GOLFE BLEU**. Avec une pétition de 3000 signatures, l'ASPONA a convaincu le Préfet qui a contraint le Maire à abandonner le projet.



La **POINTE DE LA VEILLE** borde aujourd'hui une zone de cantonnement de pêche où les plaisanciers et pêcheurs amateurs sont interdits. C'est l'opposition au projet de J. Gioan d'utiliser les déblais issus du creusement du tunnel du chemin de fer sous Monaco pour y faire un terre-plein avec parking, qui a marqué la naissance de l'ASPONA en 1972. Face à la mobilisation des médias, il a renoncé et finalement les rochers ont été étalés le long du littoral.

Le **MAYBOURNE RIVIERA**, ex-Vista après son 5^{ème} lifting, domine la plage de Saint-Roman et la villa La Vigie. On pressent qu'un jour la falaise - tellement gênante - mais qui abritait une biodiversité intéressante, disparaîtra. L'ASPONA réclame sans succès à la Préfecture depuis plus de 5 ans de suivre l'évolution administrative du chantier.



Le vallon et la plage de **SAINT-ROMAN** mobilisent l'ASPONA depuis 1992. Gagner plusieurs procès n'a pas garanti la préservation de la coulée verte. En 1999, la plage a failli être privatisée, quand un promoteur a voulu démolir le Old Beach et déplacer la route de bord de mer. Quant à la renaturation de la plage, pour laquelle l'ASPONA avait été très vigilante, le non-respect des consignes formulées en 2018 par le maître d'oeuvre du Monte Carlo Beach n'a pas échappé à la Préfecture.

Retour vers l'Est et vers Menton : depuis 1968, les Plages alvéolaires des **SABLETTES**, situées entre deux zones portuaires, ont pris la place d'un très bel herbier de posidonies. Lors de la construction du parking en 2014-2018, l'ASPONA a obtenu le maintien des arches sous la Vieille Ville comme le prévoyait le PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur).



Construit entre 1966 et 1968, le **PORT DE GARAVAN** est l'un des plus grands ports de la région (770 places). Sa réalisation, associée au terre-plein Rondelli qui aurait dû accueillir une marina interdite par l'Etat, a détruit 80% de la plage de la baie Est de Menton.

Entre le port de Garavan et la frontière italienne, restent 700 m de littoral naturel d'une biodiversité exceptionnelle grâce à l'eau douce apportée par le **VALLON SAINT-LOUIS** et à la profondeur des fonds. L'ASPONA a demandé à la Préfecture des Alpes-Maritimes et à la Préfecture Maritime que cette zone bénéficie d'une protection forte.



Conception et crédits photos : Ph. Briand, C.Dantzer, M. Jouen, L. Legot, F. Lorenzi, N. Véran